

Célia BLAUDEL, pour la liste **Europe Ecologie Les Verts - EELV**, a évoqué quelques principes guidant sa réflexion depuis 2011: porter le sujet sur la place publique, s'appuyer sur la participation de toutes les parties pour établir un diagnostic commun, ouvrir un atelier d'urbanisme et une maison du projet pour une très large concertation - y compris avec la fondation Cartier -)

Elle a structuré son propos autour d'une idée (*avoir une réflexion globale sur la politique de l'urbanisme au 21ème siècle*) et de 3 thèmes :

- Construire un Eco quartier en rupture avec ce qui s'est fait depuis les années 50.
- Etablir un projet global d'aménagement durable en matière de bâtiment à basse consommation, d'énergie renouvelable, de gestion des déchets, de l'eau et de circulation automobile en équilibre avec une volonté également de conservation du patrimoine.
- Repenser la façon de vivre ensemble avec une mixité sociale et fonctionnelle, une forte volonté de lutter contre la spéculation immobilière pour faire du site Saint-Vincent de Paul un quartier témoin, en avance sur son temps sur le plan écologique, social et d'intégration dans le 14ème.

Que ce soit en répondant aux questions de l'association ou des participants :

- Elle a marqué une forte différence et une vive critique de la majorité municipale, dont les écologistes ne sont qu'une *partie minoritaire*, sur la façon dont le dialogue / concertation n'a pas été engagé depuis l'émergence du projet en 2010. *Les élus de quartier doivent et peuvent s'impliquer et prendre leurs responsabilités.*
- Sans chiffrer le nombre de logements ou d'habitants autre que 46.000 m² sur les 60.000 m² de la surface aménageable du site, en parlant de bâtiments *pas plus hauts que les existants*, elle a indiqué qu'elle voulait, parce que le site est un *terrain public*, qu'il y ait 50% de logements sociaux. Pour ceux qui seraient en accession à la propriété, le foncier resterait, selon plusieurs projets de démembrement du foncier bâti encore en réflexion, propriété de la Ville. Pas ou probablement pas de *logements libres classiques* a-t-elle indiqué.
- En matière de déplacement et circulation elle a précisé en particulier que le stationnement se fera en marge du quartier et dans les rues adjacentes du site car il n'y aura pas une place de parking par logement et que cet Eco quartier sera « sans voitures ».

L'association retient de l'intervention de Célia BLAUDEL que les idées habituelles « écologiques » sont bien présentes dans le propos avec la vision d'un quartier *agréable à vivre*. Les ambitions et très nombreuses idées, dont par exemple un *maraîchage urbain*, pourront peut-être difficilement tous « tenir » dans le périmètre concerné et, éventuellement, être aussi difficilement financables (cf. foncier à la charge de la Ville). Les manques de précisions (*) et chiffres peuvent tout à la fois laisser présager une concertation approfondie mais aussi une difficulté à cerner l'essentiel, tant le champ des possibles semble large. (*) Un document annoncé ne nous était pas parvenu le 19 février

Carine PETIT, pour la liste **Paris qui ose du 14ème arrondissement soutenue par Anne Hidalgo**, a indiqué que la reconversion du site Saint-Vincent de Paul doit être portée par *une ambition pour l'arrondissement dans son ensemble* pour en faire un quartier à habiter, dans un écrin de verdure en lien avec l'Observatoire, le Luxembourg, les rues Daguerre, Campagne Première et Boissonnade, jusqu'à Alesia, Montparnasse et la Porte d'Orléans.

Elle a exprimé une volonté de répondre aux exigences d'une politique publique en créant, *préoccupation majeure*, du logement (social, intermédiaire, d'accession à la propriété), une école, des crèches, des équipements sportifs, peut-être une piscine, le tout dans la perspective d'un Eco quartier, protégeant l'environnement et le patrimoine existant pour tous les habitants, ceux vivant

à proximité et les futurs habitants du 14^{ème}.

Evoquant ses longs échanges relatifs au projet avec Anne Hidalgo, elle a insisté en particulier sur la nécessité de *requalifier* la place Denfert-Rochereau, avec l'installation du musée Jean Moulin.

Elle a affirmé que la concertation serait exemplaire et que, dès le lendemain de l'élection municipale, elle établirait une méthode avec, sur place, l'ouverture d'une *maison du projet*. Elle a demandé à ce qu'on lui fasse confiance pour nous donner envie de dessiner tous ensemble le nouveau Saint-Vincent de Paul.

Que ce soit en répondant aux questions de l'association ou des participants :

- Elle a conforté la position de l'actuelle Municipalité indiquant que la concertation ne pourrait pas s'ouvrir avant la cession du site par l'AP-HP à la Ville, se référant à Broussais pour lequel cela avait été difficile et long, ventes et aménagements s'étant faits par parcelles.
- Elle n'a pas souhaité être plus précise, pour la part des différents types de logements (sociaux/intermédiaires/accession à la propriété) que 30/30/30 ou 50/50 (sans préciser quel était le tiers disparaissant). Elle a indiqué que cela « *drive* » la négociation avec l'AP-HP, rien n'est décidé, toutes les hypothèses sont ouvertes mais aussi que cela sera soumis à la concertation. En matière d'automobile, le quartier devra être traversé ne devant pas être enclavé.
- Concernant la hauteur des bâtiments, ils ne *devraient pas aller au-delà des immeubles du quartier*. Pour la fondation Cartier, *tout sera fait pour son maintien et son développement en répondant à leurs besoins*. Pour les étudiants et chercheurs, de multiples projets avaient été engagés dans le 14^{ème} et qu'il n'y en avait pas de prévu sur le site, *mais peut-être émergeront ils*
- Pour les anciens bâtiments à conserver, elle a affirmé : *Moi, je n'avance pas avec un projet tout prêt. Un travail est en cours suite à l'étude patrimoniale*. En lien avec les Architectes des Bâtiments de France, chapelle, Oratoire, front bâti sur l'avenue, maison des médecins, chaufferie et Lelong pourraient être conservés et leur usage examiné lors de la concertation.

L'association retient que Carine PETIT affiche une volonté de concertation très large et ouverte. Mais l'incompréhension de l'association est grande : dès le lendemain de l'élection ou après la cession du terrain ? Pour réfléchir à la part de chaque type de logement ou cela aura-t-il été décidé avant, lors de la fixation du prix ? Cette concertation nous semble d'ailleurs plus aisée qu'à Broussais puisqu'il n'y aura qu'1 et 1 seul acheteur et aménageur unique.

Elle est aussi surprise du manque d'éléments précis alors même qu'une étude a été diligentée en 2010 par l'actuelle municipalité centrale. Cette étude et les travaux plus récents aurait pu / dû lui permettre de donner quelques indications plus concrètes.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pour la liste de l'UMP, de l'UDI et du Modem dans le 14^{ème} arrondissement a marqué sa différence quant à la forme en usant de la possibilité offerte à toutes les candidates d'utiliser un projecteur.

Elle a en effet présenté, à l'aide d'une douzaine de diapositives, son *projet audacieux de création d'un site des arts et des sciences* pour ce quartier *pas comme les autres* probablement un des derniers sites de Paris aménageable.

Il est aisé de consulter le document très précis et détaillé figurant sur le site mais, en résumé :

- Le patrimoine à conserver et à réhabiliter est précisé (l'ensemble Oratoire-chapelle-Robin, la chaufferie, la maison des médecins, une partie d'Adolphe Pinard qui pourrait être surélevé),
- La rue Boissonade serait reliée à l'avenue Denfert-Rochereau par une *desserte* en sens unique. Deux voies de *circulation douce* sont tracées et il n'y aurait pas de parking en surface (autre que de dépose),
- Des équipements publics qualitatifs sont recensés (antenne du conservatoire, auditorium

- dans la chaufferie, gymnase semi enterré, extension de la fondation Cartier), des commerces et des services de proximité (dont un atelier d'art-thérapie dans la maison des médecins),
- Des résidences pour attirer des talents pour chercheurs et étudiants (100) sont prévues dans les bâtiments préservés le long de l'avenue Denfert-Rochereau.
 - Sont positionnés des logements familiaux (450) dont 28% intermédiaires et 28% sociaux (dont ceux des étudiants), le reste en logement privé permettant de financer l'opération,
 - Les bâtiments sont échelonnés jusqu'à 6 étages maximum pour un quartier qui respire, proposant des espaces verts de qualité et de proximité, etc.
 - Le tout avec un aménageur municipal pour conduire le projet dont le budget a été présenté.

Que ce soit en répondant aux questions de l'association ou des participants :

- Elle a affirmé que la concertation, menée essentiellement par l'expertise des services de la Ville et la Mairie centrale, les élus locaux faisant le relais, devrait s'ouvrir dès le mois d'avril, avant la cession de site par l'AP-HP à la Ville.
- Elle a souligné que si le projet semblait « bien ficelé » (reprenant une réaction à chaud de l'association) il restait de nombreuses questions ouvertes (école / ehpad, etc.) à régler et améliorables.
- Que les bâtiments seraient à basse consommation et dans un style architectural correspondant au site.

L'association retient de l'intervention de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET que la grande précision du projet présenté pourrait limiter le champ de la concertation. Mais elle considère en même temps qu'il est plus aisé d'apporter critiques et idées sur un projet détaillé et transparent. Le peu de questions des participants était plus le résultat d'une surprise et de l'accumulation d'informations à absorber que d'un accord de principe. L'association sera donc vigilante et souhaite que la concertation soit très ouverte.